



23 bis, avenue du Général Leclerc, BP 33015, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

☎ : 02 99 96 22 44

Mail : accueil@centresocial-laguerche.com Site : <http://centresocial-laguerche.fr>

CONVENTION DE FINANCEMENT ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Entre : L'association d'animation et de gestion du Centre social du pays de la Guerche de Bretagne dont le siège est situé 23 bis avenue du Général Leclerc, BP 33015 à La Guerche de Bretagne, représentée par Monsieur COUFFIN Jean-François en qualité de président, immatriculée sous le numéro SIRET : 418 491 049 000 15.

ET

La Mairie de _____ situé au _____ rue _____ 35 130 _____,
représentée par Madame Monsieur en qualité de Maire.

Préambule :

L'Association a pour objectif d'ANIMER et de GERER le Centre Social avec une volonté de rendre les habitants et les collectivités locales plus acteurs de ce projet.

Elle devra sur son territoire d'intervention :

- développer une action sociale globale près de l'ensemble de la population ou y contribuer avec les partenaires, en favorisant la coordination et la concertation.
- être une instance d'animation de la vie sociale, d'expression des usagers, de mise en évidence des besoins et de mise en place des moyens pour assurer un Développement Social Local avec la participation des habitants.

L'Association se dotera des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs et en assurera la gestion.

L'accès à l'ensemble des services du Centre Social est conditionné pour les familles qui n'habitent pas le territoire de rayonnement du Centre Social* à une validation de leur commune. Cette validation passe par une convention financière où la commune s'engage à verser la somme demandée via la présente convention.

**Le territoire de rayonnement comprend l'ensemble des communes qui financent le fonctionnement du Centre Social ainsi que ces services dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.*

Il a été convenu ce qui suit :





23 bis, avenue du Général Leclerc, BP 33015, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

☎ : 02 99 96 22 44

Mail : accueil@centresocial-laguerche.com Site : <http://centresocial-laguerche.fr>

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation de la garde de l'enfant de M. et Mme _____ au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé par le Centre Social.

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période allant du _____ au _____.

Article 3 : Modalités d'exécution

Le Centre Social s'engage :

- A accueillir l'enfant :

(Préciser jours et horaires)

pour un volume total de _____ heures pour _____ mois.

- A communiquer à la CAF les heures réalisées à l'Accueil de Loisirs dans le cadre du CEJ.
- A régulariser la subvention en fonction de la consommation réelle de la famille.

La commune s'engage :

- A signer la convention
- A verser la subvention de la place d'ALSH à réception de la facture.

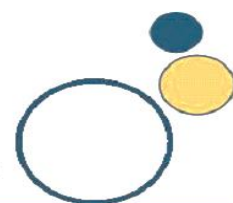
Article 4 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le contrat de la famille comprend _____ heures entre le _____ et le _____.

Le taux horaire de la place après déduction des aides de la CAF et de la participation de la famille est de 3 € de l'heure.

Le montant de la subvention pour l'accueil de l'enfant est de _____ €.

Le paiement s'effectuera par virement une fois par an sur facture.





23 bis, avenue du Général Leclerc, BP 33015, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

☎ : 02 99 96 22 44

Mail : accueil@centresocial-laguerche.com Site : <http://centresocial-laguerche.fr>

Article 5 : Responsabilité-assurances

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

L'association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la commune ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 6 : durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour une durée de _____ mois (ou jours) à compter du _____.

La convention étant liée à l'inscription de la famille _____ à l'ALSH organisé par le Centre Social, celle-ci ne peut être dénoncée sauf si la famille n'habite plus la commune de _____.

Article 7 : Avenant

Le cas échéant un avenant à cette convention peut-être envisagé si la famille _____ souhaite modifier son temps de garde à l'ALSH sous réserve de l'acceptation de la commune de _____.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les articles définis dans la convention initiale.

Article 8 : résiliation

La résiliation de la convention ne peut intervenir que dans les cas suivants :

- En cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association, la résiliation se fera de plein droit sans préavis ni indemnité.
- La famille _____ déménage, la résiliation se fera de plein droit sans préavis ni indemnité à la date du déménagement. Dans ce cas la famille perdra automatiquement sa place au multi-accueil.
- La famille _____ annule son inscription 1 mois avant à l'ALSH, la résiliation se fera de plein droit sans préavis ni indemnité à la date de la fin du contrat.



Maison de Pays

Centre
Social

Pays de La Guerche

23 bis, avenue du Général Leclerc, BP 33015, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

☎ : 02 99 96 22 44

Mail : accueil@centresocial-laguerche.com Site : <http://centresocial-laguerche.fr>

Par ailleurs la commune se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention.

Fait à La Guerche de Bretagne

le 20/04/2018

Jean-François COUFFIN
Président de l'association

Monsieur Madame
Maire de _____

